



COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Comité Syndical du 26/03/2021

Le Président de Eau du Morbihan certifie que la liste des décisions fait l'objet d'une publicité depuis le , et ce pendant une période minimum de deux mois, par affichage sur le panneau destiné à cet effet dans l'entrée du siège du syndicat. Ces actes sont consultables au siège de Eau du Morbihan aux heures d'ouvertures.

DATE DE CONVOCATION : 17/03/2021				
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs	
60	35	17	8	
Dont en Distribution	32	18	11	3

Étaient présents :

MMES Annie AUDIC – Martine AUFFRET – Diane HINGRAY – Martine PARÉ – MM Patrick BEILLON – Maurice BRAUD – Dominique CHAUMORCEL – Jacky CHAUVIN – Vincent COWET – Michel CRIAUD – Thierry EVENO – Tibault GROLLEMUND – Didier GUILLOTIN – Raymond HOUEIX – Hugues JEHANNO – Bruno LE BORGNE – Yannick LE BORGNE – Bernard LE BRETON – Ronan LE DELEZIR – Pascal LE JEAN – Loïc LE PEN – Jean-Pierre LE PONNER – Denis LE RALLE – Philippe LE VESSIER – Daniel MANENC – Joël MARIVAIN – François-Denis MOUHAOU – Maurice POUILLAUDE – Dominique RIGUIDEL – Benoît ROLLAND – Jean-Charles SENTIER – Yves THIEC – Yann YHUEL.

Avaient donné pouvoir :

MME Annick HUCHET - MM Daniel AUDO – Denis BERTHOLOM – Yannick CHESNAIS – Jean-Claude COUDÉ – Roland GASTINE – Yves HUTTER – David ROBO.

Étaient excusés :

MMES Marie-Claire BONHOMME – Françoise GUILLERM Claire MASSON – MM André BOUDART – Serge BUCHET – Jean-Luc CHIFFOLEAU – Paul COZIC – Marc DE BOYSSON – Alain DE CHABANNES – Jean-Paul GAUTIER – Bruno GOASMAT – Freddy JAHIER – Denis L'ANGE – André LE BRUN – René LE MOULLEC – Anthony ONNO – Jérôme RÉGNIER – Stéphane SANCHEZ – Franck VALLEIN.

Secrétaire de séance : Thierry EVENO.

SOMMAIRE

- CS_2021_008 - Approbation du procès verbal du Comité Syndical du 29 janvier 2021**
- CS_2021_009 - Compte de Gestion 2020 - Budget Principal Production-Transport**
- CS_2021_010 - Compte de Gestion 2020 - Budget Distribution**
- CS_2021_011 - Compte de Gestion 2020 - Budget Copropriété Fétan-Blay**
- CS_2021_012 - CA 2020 - Budget Principal Production-Transport**
- CS_2021_013 - CA 2020 - Budget Distribution**
- CS_2021_014 - CA 2020 - Budget Copropriété Fétan-Blay**
- CS_2021_015 - Affectation des résultats - Budget Principal Production-Transport 2020**
- CS_2021_016 - Affectation des résultats - Budget Distribution 2020**
- CS_2021_017 - Affectation des résultats - Budget Copropriété Fétan-Blay 2020**
- CS_2021_018 - AP-CP 2021 - Budget Principal Production-Transport**
- CS_2021_019 - AP-CP 2021 - Budget Distribution**
- CS_2021_020 - BP 2021 - Principal Production-Transport**
- CS_2021_021 - BP 2021 - Distribution**
- CS_2021_022 - BP 2021 - Copropriété Fétan-Blay**
- CS_2021_023 - Transfert actif du Budget Copropriété vers le Budget Principal Production-Transport**
- CS_2021_024 - Marché Distribution - Programme 2021 de Centre Morbihan Communauté - modification**
- CS_2021_025 - Candidature à l'appel à initiatives relatif à la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux (PSE) - AAC de Fandemay (Carentoir) et Gué Blandin (Saint Jacut les Pins)**
- CS_2021_026 - Information relative à l'évolution du contrôle sanitaire : métabolites pertinents**
- CS_2021_027 - Information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau**

CS_2021_008 - Approbation du procès verbal du Comité Syndical du 29 janvier 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire du 15 février 2021, et les ordonnances afférentes ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 29 janvier 2021 ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2021.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	40
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_009 - Compte de Gestion 2020 - Budget Principal Production-Transport

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le Compte de Gestion rendu par Monsieur le Payeur Départemental, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2020 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2020 ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2020 établi au regard du compte susmentionné ;

Considérant que les écritures du comptable sont conformes à celles enregistrées dans la comptabilité de l'ordonnateur ;

Considérant que les résultats de clôture de l'exercice sont identiques à ceux de la collectivité ;

Considérant que Monsieur le Payeur Départemental a transmis dans les délais le compte de gestion 2020 relatif au Budget Principal Production-Transport de Eau du Morbihan ;

Considérant que la comptabilité de Monsieur le Payeur Départemental est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal Production-Transport tel que présenté.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	40
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_010 - Compte de Gestion 2020 - Budget Distribution

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le Compte de Gestion rendu par Monsieur le Payeur Départemental, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2020 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2020 ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2020 établi au regard du compte susmentionné ;

Considérant que les écritures du comptable sont conformes à celles enregistrées dans la comptabilité de l'ordonnateur ;

Considérant que les résultats de clôture de l'exercice sont identiques à ceux de la collectivité ;

Considérant que Monsieur le Payeur Départemental a transmis dans les délais le compte de gestion 2020 relatif au Budget Distribution de Eau du Morbihan ;

Considérant que la comptabilité de Monsieur le Payeur Départemental est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget Distribution tel que présenté.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_011 - Compte de Gestion 2020 - Budget Copropriété Fétan-Blay

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Payeur Départemental, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2020 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2020 ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2020 établi au regard du compte susmentionné ;

Considérant que les écritures du comptable sont conformes à celles enregistrées dans la comptabilité de l'ordonnateur ;

Considérant que les résultats de clôture de l'exercice sont identiques à ceux de la collectivité ;

Considérant que Monsieur le Payeur Départemental a transmis dans les délais le compte de gestion 2020 relatif au Budget Copropriété de Eau du Morbihan ;

Considérant que la comptabilité de Monsieur le Payeur Départemental est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget Copropriété tel que présenté.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	40
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_012 - CA 2020 - Budget Principal Production-Transport

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le Compte Administratif 2020 du Budget Principal Production-Transport soumis à l'adoption de l'Assemblée par Monsieur Benoît ROLLAND, Vice-président ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après avoir délibéré hors la présence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président, adopte le Compte Administratif 2020 du Budget Principal Production-Transport qui s'établit comme suit :

<i>COMPTE ADMINISTRATIF (en €)</i>			
<i>Résultat d'exercice 2020</i>			
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT</i>
<i>EXPLOITATION</i>	32 382 352,13	30 549 583,46	- 1 832 768,67
<i>INVESTISSEMENT</i>	10 775 600,19	11 047 132,42	271 532,23

<i>Résultat antérieurs cumulés</i>			
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT</i>
<i>EXPLOITATION</i>		9 646 748,29	9 646 748,29
<i>INVESTISSEMENT</i>		211 703,55	211 703,55

<i>Résultat définitif 2020</i>			
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT</i>
<i>EXPLOITATION</i>	32 382 352,13	40 196 331,75	7 813 979,62
<i>INVESTISSEMENT</i>	10 775 600,19	11 258 835,97	483 235,78

<i>Restes à réaliser</i>			
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT</i>
<i>EXPLOITATION</i>			
<i>INVESTISSEMENT</i>	1 619 967,00	130 000,00	- 1 489 967,00

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	38
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_013 - CA 2020 - Budget Distribution

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le Compte Administratif 2020 du Budget Distribution soumis à l'adoption de l'Assemblée par Monsieur Benoît ROLLAND, Vice-président ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après avoir délibéré hors la présence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président, adopte le Compte Administratif 2020 du Budget Distribution qui s'établit comme suit :

<i>Résultat d'exercice 2020</i>			
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT</i>
<i>EXPLOITATION</i>	18 139 571,32	21 464 397,06	3 324 825,74
<i>INVESTISSEMENT</i>	13 777 723,60	13 728 560,55	- 49 163,05
<i>Résultat antérieurs cumulés</i>			
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT</i>
<i>EXPLOITATION</i>		3 489 798,59	3 489 798,59
<i>INVESTISSEMENT</i>	904 324,49		- 904 324,49
<i>Résultat définitif 2020</i>			
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT</i>
<i>EXPLOITATION</i>	18 139 571,32	24 954 195,65	6 814 624,33
<i>INVESTISSEMENT</i>	14 682 048,09	13 728 560,55	- 953 487,54
<i>Restes à réaliser</i>			
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT</i>
<i>EXPLOITATION</i>			
<i>INVESTISSEMENT</i>	1 828 829,26	649 375,42	- 1 179 453,84

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_014 - CA 2020 - Budget Copropriété Fétan-Blay

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le Compte Administratif 2020 du Budget Copropriété Fétan-Blay soumis à l'adoption de l'Assemblée par Monsieur Benoît ROLLAND, Vice-président ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après avoir délibéré hors la présence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président, adopte le Compte Administratif 2020 du Budget Copropriété Fétan-Blay qui s'établit comme suit :

Résultat d'exercice 2020 (en €)			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
EXPLOITATION	132 537,95	132 537,95	0
INVESTISSEMENT	0	4 278,51	4 278,51
Résultat antérieurs cumulés			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
EXPLOITATION		294,11	294,11
INVESTISSEMENT	4 278,51		- 4 278,51
Résultat définitif 2020			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
EXPLOITATION	132 537,95	132 832,06	294,11
INVESTISSEMENT	4 278,51	4 278,51	0
Restes à réaliser			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
EXPLOITATION			
INVESTISSEMENT			

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	38
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_015 - Affectation des résultats - Budget Principal Production-Transport 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu les délibérations prises, séance tenante, relatives aux Comptes Administratifs et aux Comptes de Gestion 2020 du Budget Principal Production-Transport ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- approuve l'affectation de résultat nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement et la reprise des résultats antérieurs cumulés au Budget Primitif Principal Production-Transport 2021 suivantes :

- compte 1068 (recette investissement) Affectation des résultats : 1 006 731,22 €,*
- compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 6 807 248,40 €,*
- comptes 001 (recette investissement) Résultat antérieur investissement : 483 235,78 €.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	40
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_016 - Affectation des résultats - Budget Distribution 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu les délibérations prises, séance tenante, relatives au Compte Administratif et au Compte de Gestion 2020 du Budget Distribution ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- approuve l'affectation de résultats nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement et la reprise des résultats antérieurs cumulés au Budget Primitif Distribution 2021 suivantes :

- Compte 1068 (recette investissement) Affectation des résultats : 2 132 941,38 €,*
- Compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 4 681 682,95 €,*
- Compte 001 (dépende investissement) Résultat antérieur investissement : - 953 487,54 €.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_017 - Affectation des résultats - Budget Copropriété Fétan-Blay 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu les délibérations prises, séance tenante, relatives au Compte Administratif et au Compte de Gestion 2020 du Budget Copropriété Fétan-Blay ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- approuve la reprise des résultats antérieurs cumulés au Budget Primitif Copropriété Fétan-Blay 2021 suivantes :

- Compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 294,11 €.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	41
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS 2021_018 - AP-CP 2021 - Budget Principal Production-Transport

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le règlement financier de Eau du Morbihan en vigueur ;

Vu la délibération n° CS 2016-027 du 25 mars 2016 relative aux modalités de gestion des AP/CP ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- adopte les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) du Budget Principal Production-Transport mis à jour tels que présentés :

BUDGET PRINCIPAL PRODUCTION-TRANSPORT									
N°AP	Libellé	CP antérieurs (€)	CP 2021 (€) (Restes à réaliser 2020 + prévisions 2021)	CP 2022 (€)	CP 2023 (€)	CP 2024 (€)	CP 2025 (€)	CP 2026 et postérieurs (€)	Total AP
2021-02	UP Lac au duc		120 000	600 000	150 000				870 000
2021-01	UP Minez-Du		610 000	500 000					1 110 000
2020-01	Feeder Baud-Brech	4 363	125 637				2 000 000	11 500 000	13 630 000
2020-02	Barrage Lac Au Duc	33 537	1 600 000	456 463					2 090 000
2019-01	Réservoir Kerguero 2 et Feeder Aqta	3 052 771	97 229						3 150 000
2017-01	UP Tréauray 2	13 614 214	2 185 786						15 800 000
2016-01	Mise à Niveau et adaptation des ouvrages	3 965 741	390 000	200 000	224 259				4 780 000
	Mise à niveau et adaptation des ESO	977 035	160 000	100 000	124 259				1 361 294
	Mise à niveau des réservoirs des têtes	1 775 222	50 000						1 825 222
	Lagune de decantation ESO	506 534							506 534
	Démolition station à l'arrêt	598 168							598 168
	Déplacement canalisation	108 782	180 000	100 000	100 000				488 782
2016-03	UP Toulreincq	99 708	86 783	2 500 000	3 300 000	153 509			6 140 000
2016-07	Ressources	1 783 028	1 085 000	550 000	400 000	357 972			4 176 000
	PPC	610 791	410 000	250 000	200 000	157 972			1 628 763
	Recherche en eau	1 172 237	675 000	300 000	200 000	200 000			2 547 237

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	41
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_019 - AP-CP 2021 - Budget Distribution

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le règlement financier de Eau du Morbihan en vigueur ;

Vu la délibération n° CS 2016-027 en date du 25 mars 2016 relative aux modalités de gestion des AP/CP ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- clôture l'AP n° 2018-01 relative au programme d'investissement 2018,

- adopte les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) du Budget Distribution tels que présentés

AP n° 2019-01 – Programme d'investissement 2019					
	CP ANTÉRIEURS (€)	CP 2021 (€) (Restes à réaliser 2020 + prévisions 2021)			TOTAL AP (€)
Programme 2019	6 063 287	636 713			6 700 000
AP n° 2020-01 – Programme d'investissement 2020					
	CP ANTÉRIEURS (€)	CP 2021 (€) (Restes à réaliser 2020 + prévisions 2021)			TOTAL AP (€)
Programme 2020	3 298 457	3 401 543			6 700 000
AP n° 2021-01 – Maîtrise d'œuvre et Travaux 2021-2023 Distribution (montants en € HT)					
	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
Mission de maîtrise d'œuvre	220 000	355 000	355 000	146 000	1 076 000
Accord Cadre à Bons de Commande	1 110 000	1 850 000	1 850 000	740 000	5 550 000
Programme de Travaux	2 480 000	4 130 000	4 130 000	1 650 000	12 390 000
Programme Exceptionnel	300 000	500 000	500 000	200 000	1 500 000
Programme CVM	500 000	500 000	500 000		1 500 000
TOTAL (€)	4 610 000	7 335 000	7 335 000	2 736 000	22 016 000

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_020 - BP 2021 - Principal Production-Transport

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 qui s'est tenu le 26 janvier 2021 ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- adopte le Budget Primitif 2021 Principal Production-Transport qui s'équilibre en dépenses et recettes :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Exploitation</i>	<i>29 340 000 €</i>	<i>29 340 000 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>17 355 000 €</i>	<i>17 355 000 €</i>

Mention de réception en préfecture de Vannes,

Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	43
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_021 - BP 2021 - Distribution

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 qui s'est tenu le 26 janvier 2021 ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- adopte le Budget Primitif 2021 Distribution qui s'équilibre en dépenses et recettes :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Exploitation</i>	<i>27 660 000 €</i>	<i>27 660 000 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>20 600 000 €</i>	<i>20 600 000 €</i>

Mention de réception en préfecture de Vannes,

Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_022 - BP 2021 - Copropriété Fétan-Blay

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 qui s'est tenu le 29 janvier 2021 ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- adopte le Budget Primitif 2021 Copropriété Fétan-Blay qui s'équilibre en dépenses et recettes :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>189 500 €</i>	<i>189 500 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	43
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_023 - Transfert actif du Budget Copropriété vers le Budget Principal Production-Transport

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le règlement de copropriété ;

Considérant la nécessité de transférer l'actif du Budget Copropriété vers le Budget Principal Production-Transport ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- de transférer l'actif du Budget Copropriété vers le Budget Principal Production-Transport les biens et subventions référencés ci-dessous :

N° Inventaire	Valeur Origine (€)	Amortissements réalisé (€)	Valeur Nette Comptable (€)
BIENS			
2019-SERVEURS-2183	4 016,52	0,00	4 016,52
2018-BAIEDISQUE-2183	20 400,00	0,00	20 400,00
2018-HEBERGEMENT-2051	1 950,00	0,00	1 950,00
2018-LOG-PAREFEU-2051	3 170,14	0,00	3 170,14
2018-MOB-VESTIAIRES-2184	1 311,16	0,00	1 311,16
2018-MATEINFO-FETANBLAY-2	74,19	0,00	74,19
2018-SWITCH-2183	10 999,56	0,00	10 999,56
2018-ORDIHP260-2186	689,57	0,00	689,57
2018-WINDOWS16-2051	826,00	0,00	826,00
2015-MOBIFETANBLAY-2184	981,00	294,30	686,70
2014-MATE-FETANBLAY-2183	1 365,74	545,28	819,46
SUBVENTIONS			
2015-MOBIFETANBLAY-2184	981,00	392,40	588,60
2014-MATE-FETANBLAY-2183	1 638,89	819,45	819,44

Les écritures sont des opérations d'ordre non budgétaire.

Mention de réception en préfecture de Vannes,

Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	43
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_024 - Marché Distribution - Programme 2021 de Centre Morbihan Communauté - modification

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Guide interne de la commande publique ;

Vu la délibération n° CS-2020-066 au Comité Syndical du 28 octobre 2020 autorisant le Président à signer le marché à intervenir ;

Vu les procès-verbaux de la commission procédure adaptée en dates du 12 et du 26 mars 2021 ;

Considérant l'évolution des besoins de travaux exprimés par les communes ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- de retirer sa décision n° CS-2020-066 du 28 octobre 2020 ;

- d'autoriser le Président, sur avis de la Commission procédure adaptée, à signer le marché de travaux avec le groupement de travaux SBCEA/DLE Ouest pour un montant de 930 000 € HT, ainsi que toutes les pièces y afférant ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Distribution.

Mention de réception en préfecture de Vannes,

Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_025 - Candidature à l'appel à initiatives relatif à la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux (PSE) - AAC de Fandemay (Carentoir) et Gué Blandin (Saint Jacut les Pins)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire du 15 février 2021, et les ordonnances afférentes ;

Vu les résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité de mise en œuvre du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux dans les aires d'alimentation des captages prioritaires de Fandemay et Gué Blandin ;

Vu l'avis du Bureau réuni le 12 mars 2021 ;

Considérant les moyens humains et financiers supplémentaires à mobiliser pour la mise en œuvre et le suivi technique et administratif du dispositif ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide :

- de candidater auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;

- en cas de suite favorable donnée par l'agence de l'eau,

- acte de la nécessité de renforcer les moyens d'animation ,

- autorise le Président à signer la convention de mandat à intervenir avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

- autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec les exploitants agricoles qui s'engagent dans le dispositif de PSE,

- sollicite l'appui financier de l'agence de l'eau sur le coût de l'animation.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	42
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

CS_2021_026 - Information relative à l'évolution du contrôle sanitaire : métabolites pertinents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical prend acte de l'information donnée.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021

CS_2021_027 - Information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, et les ordonnances afférentes ;

Vu les délibérations n° CS 2020-044 et CS-2020-045 du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau Syndical ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical prend acte des informations relatives aux décisions prises par délégation au Président et au Bureau.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 02/04/2021